Définitions et catégorisations des migrations

Parler des migrations internationales, c'est d'abord les définir. Les catégories de migrants sont devenues de plus en plus nombreuses sous l'effet de la mondialisation de flux de plus en plus variés. Pourtant, la plupart des pays d'immigration sont confrontés à des mouvements de population de même nature : regroupement familial, étudiants, travailleurs, cerveaux, migrants temporaires, frontaliers, réfugiés, demandeurs d'asile, sans-papiers, apatrides. Selon les cas, c'est le droit (légalité ou non du séjour), la qualification (OS, cerveaux), la durée du séjour (permanent et temporaire), le motif de la venue (famille, travail, études), le caractère volontaire ou forcé de la venue (réfugiés et travailleurs), la proximité géographique (frontaliers, travailleurs installés dans la mobilité), l'absence de statut (sans-papiers, déboutés du droit d'asile, apatrides) qui sont interpellés.

Des catégories évolutives

Le migrant international est celui qui est né dans un pays et qui vit pour une durée généralement supérieure ou égale à un an dans un autre pays que le sien, selon l'ONU. C'est le parcours géographique et la traversée de la frontière qui définit le migrant international (au nombre de 272 millions selon les Nations unies en 2019). Il se distingue en cela du migrant interne (740 millions). Les statistiques de l'Organisation internationale des migrations (OIM) distinguent sept catégories : travailleurs, étudiants, réfugiés, migrants irréguliers, femmes et enfants migrants, migrants environnementaux). L'OCDE, dans son rapport annuel (SOPEMI), distingue les migrants (*foreign born* nés dans un pays étranger) et les étrangers (non nationaux), les travailleurs et les familles, les acquisitions de nationalité. Elle s'aligne en cela sur la catégorisation internationale des migrants comme unique mode de comptage mondial, tout en tenant compte de la tendance des pays européens à prendre en compte la distinction entre nationaux et étrangers. À la différence des pays de droit du sol où l'accès à la nationalité est souvent acquis grâce à une résidence de courte durée (États-Unis, Canada, Australie) et où le nombre de migrants est proche de celui des étrangers, en Europe, où la nationalité du pays d'accueil est plus longuement acquise, il y a des écarts entre le nombre de migrants et celui des étrangers, plus faible. Enfin, les chiffres des étrangers varient entre le comptage par les pays d'accueil qui ne prennent en compte que les titres de séjour en cours de validité et les pays de départ, qui comptabilisent, à travers leurs consulats, le nombre de passeports, que leurs ressortissants soient en situation régulière ou non.

La distinction entre migrants volontaires (les travailleurs) et forcés (les réfugiés) ne s'affine véritablement qu'avec la définition progressive d'un le pays d'arrivée.

Les catégories de migrants ont surtout pour objet de donner ou de refuser des droits aux personnes mobiles, pourvues de moins de droits que celles qui sont sédentaires. Des réseaux de passeurs pour le trafic mondialisé de la traversée des frontières, ou un marché tarifé des passeports (passeports dits « en or » pour les plus fortunés permettant de traverser davantage de frontières sans visas), des modes de surveillance, murs, camps, zones d'attente et centres de rétention se sont imposés, soit pour contourner ces catégories, soit pour les justifier.

études et demandant à rester dans le marché du travail, des saisonniers ayant prolongé leur séjour pour une durée supérieure à celle de leur saison de travail. De temps en temps, des régularisations de sans-papiers viennent rapprocher la réalité de la situation juridique.

Une autre inadéquation est celle des réglementations qui rendent difficile l'accès au statut recherché : la notion de pays sûr ou de pays tiers sûr d'où l'on ne peut plus demander l'asile prive les candidats à l'asile venant de ces pays de pouvoir le faire, même si leur pays d'origine est peu sûr ou ne l'est plus et a été défini comme tel pour désengorger les voies de l'asile ou pour des raisons diplomatiques. Mais la mesure la plus importante est la suspension de l'entrée de travailleurs salariés non européens en Europe (1973 en Allemagne et au Benelux et 1974 en France). Dans les années de croissance, les migrants venus comme travailleurs arrivaient souvent clandestinement par milliers, mais se faisaient régulariser rapidement car on manquait de main-d'œuvre et les demandeurs d'asile avaient 80 % de chances sur 100 d'être acceptés comme réfugiés dans un monde bipolaire. En fermant l'entrée du travail salarié aux non-Européens, on a artificiellement fait grossir le nombre des demandeurs d'asile, qui ont parfois politisé leur profil, et accru le nombre de déboutés.

La troisième inadéquation est liée à la complexité des conditions de vie des migrants. La plupart des demandeurs d'asile cherchent à entrer sur le marché du travail, du fait de l'incertitude de leur avenir quant au statut de réfugié. S'agit-il de migrants économiques ou de réfugiés ? Beaucoup des femmes entrées dans le cadre du regroupement familial viennent ensuite sur le marché du travail : séjour pour des raisons de famille ou de travail ? Beaucoup d'étudiants, européens et non européens cherchent également, une fois leurs études terminées à devenir des travailleurs qualifiés là où ils ont étudié : élites qualifiées ou étudiants ? Des stratégies complexes sont déployées pour se maintenir sur le territoire : mariages dits « blancs » ou « gris », régularisation dans un pays voisin pour ensuite séjourner dans un autre : sans-papiers ou statutaires ? Le cas le plus typique est celui des déplacés environnementaux, non reconnus comme réfugiés, mais déplacés de façon volontaire ou forcée. Enfin, les apatrides, malgré la convention des Nations unies de 1954 qui cherche à réduire les cas d'apatridie, n'existent ni dans leur pays de départ ni dans

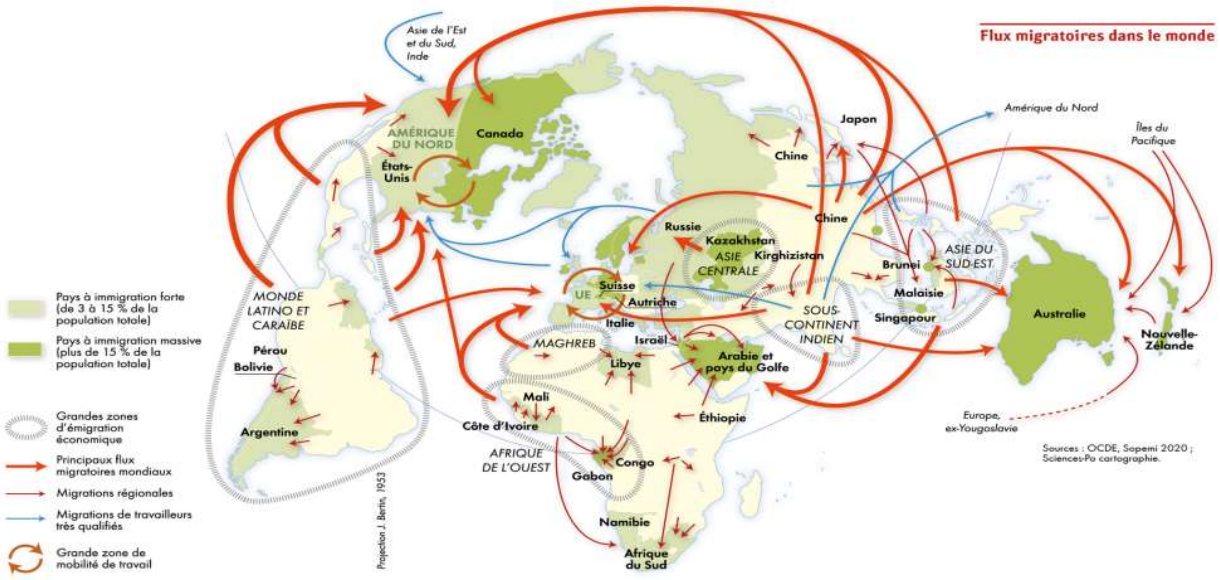

Les grandes tendances actuelles

Dans un monde peuplé de 7,7 milliards d'habitants, 1 milliard sont en situation de mobilité, qu'il s'agisse de migrations internes (75 % des cas) ou internationales (25 %). Ces dernières n'ont cessé de croître au cours des quarante dernières années : elles concernaient 77 millions d'individus en 1975, 150 à la fin du siècle dernier, 173 en 2000, 220 en 2010, 258 millions en 2015 et 272 millions en 2020, dont 48 % de femmes, soit 3,5 % de la population mondiale. Elles présentent des configurations différentes et les migrants actuels se sont diversifiés. Aux traditionnelles migrations sud-nord (famille, travail et asile) s'ajoutent les migrations sud-sud (travail et asile), les migrations nord-nord (expatriés qualifiés) et les migrations nord-sud (seniors en quête de soleil et expatriés). Le Sud est devenu une région d'émigration mais aussi d'immigration et de transit.

En 2050, la population mondiale devrait atteindre 9,8 milliards d'habitants selon l'ONU, dont la moitié d'Asiatiques et un quart d'Africains. En Europe, le vieillissement démographique va certainement se traduire par une demande accrue de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée, notamment dans le secteur des soins aux personnes âgées, tandis que le nombre de personnes venues pour suivre leurs études continuera d'augmenter, constituant une importante source de main-d'œuvre qualifiée. Autrement dit, les migrations ne sont pas près de s'arrêter : en 2019, les envois de fonds vers les pays en développement ont dépassé 530 milliards de dollars.

Selon les démographes, un pic démographique atteindrait la population mondiale en 2064 au-delà duquel on assistera à une convergence du déclin de la fécondité. L'immigration deviendra un facteur-clé pour maintenir une population active capable d'absorber les coûts sociaux et de santé des plus âgés.

Les facteurs de la migration mondialisée

Les facteurs de la migration sont-ils naturels ? L'une des plus grandes inégalités dans le monde reste le pays dans lequel on naît. Le développement économique est extrêmement inégal d'une région à l'autre de la planète. Outre les questions liées à la croissance, les crises politiques sont également des facteurs de migration. Par ailleurs, l'enjeu démographique et son corollaire, l'urbanisation galopante, sont à l'origine de la migration mondialisée. Enfin, les facteurs environnementaux sont de plus en plus fréquents, mais provoquent des migrations internes ou régionales.

Développement économique et crises politiques

Un des premiers facteurs de la mobilité est lié aux inégalités de développement économique. Mais plus un pays est pauvre, plus son taux de migration est faible. Déjà, en 2010, les leaders du G20 prennent acte qu'il ne peut y avoir de croissance durable sans développement et que les pays émergents sont l'avenir de l'économie mondiale. L'année suivante, les mêmes dirigeants prennent conscience qu'ils doivent s'attaquer aux inégalités, dans la lignée des Objectifs du millénaire pour le développement de 2000 : agriculture et alimentation, éducation primaire, égalité des sexes, santé, environnement. Faute d'agir, crises et instabilité généreront des conflits et donc des migrations. Les crises politiques sont à la source de 80 millions de réfugiés et de personnes déplacées. Ces crises s'inscrivent dans un monde interdépendant. En un mot, si une région du monde surexploite les ressources d'une autre région, cela se traduit par la migration de millions de personnes dans une tierce région. Parmi les records mondiaux de crises politiques à la source de déplacements massifs de population, on peut citer l'Afghanistan, l'Irak, la Syrie, la Corne de l'Afrique et le Venezuela.

Démographie et urbanisation galopante

L'enjeu démographique est l'un des grands éléments de la transformation du monde à l'horizon 2050 : la population de l'Inde aura dépassé celle de la Chine, avec 1,7 milliard d'habitants contre 1,34 en Chine, pays qui commencera à être vieux avant même d'être riche. L'Inde et la Chine seront suivies par le Nigeria (398 millions), les États-Unis (389 millions), l'Indonésie (322 millions), le Pakistan (310 millions), le Brésil (238 millions) et le Bangladesh (202 millions). Pourtant, la transition démographique est en marche dans le monde entier. Au Maghreb, le nombre d'enfants par femme est comparable à celui de la France. Cependant, une douzaine de pays du continent africain n'a pas encore entamé sa transition démographique. L'Afrique atteindra 4,4 milliards d'habitants à la fin du XXIe siècle, contre 1,18 milliard de nos jours : deux hommes sur cinq seront Africains en 2100, contre un sur six aujourd'hui.

La question du vieillissement de l'Europe (Russie incluse) et du Japon devient préoccupante. En Italie, l'âge médian était de 28 ans en 1950, contre 41 aujourd'hui. Dans les pays du Maghreb, il est de 25 ans ; en Afrique subsaharienne, il est de 19 ans. Il en résulte un chômage endémique, facteur de mécontentements mais aussi de migrations. Cette évolution démographique a pour corollaire une urbanisation galopante. D'ici à 2050, on s'attend à une croissance du nombre d'urbains, notamment dans les pays pauvres. Environ 500 millions de personnes vivent dans des mégapoles de plus de 10 millions d'habitants ; 3,2 milliards vivent en milieu urbain et ils seront 6,5 milliards demain, à raison de 1 million de personnes supplémentaires par semaine. Au milieu du XXIe siècle, 70 % des humains habiteront en ville, avec des risques accrus de bidonvilles en périphérie. Mais l'urbanisation s'accompagne souvent d'une amélioration de l'éducation, d'un accès plus aisé aux médias (Internet, téléphonie) et à la connaissance (transferts de fonds*, comparaison des salaires), ainsi que d'une activation de réseaux transnationaux à l'étranger constitués par les solidarités familiales : autant de facteurs d'une aspiration à mieux vivre, alimentée par l'imaginaire migratoire et sa réalisation.

Facteurs environnementaux

Les difficultés liées à l'environnement sont aussi un facteur de migrations : la désertification touche 1,5 milliard de personnes, notamment en Afrique. Environ 4,5 milliards d'habitants n'ont pas assez d'eau, 1 milliard pourraient être contraints de fuir leur habitat et, en 2014, 42 millions ont dû quitter leur lieu de résidence en raison d'événements climatiques. La baisse des ressources halieutiques en Somalie a eu pour effet la piraterie dans la mer Rouge et au Sénégal la transformation des pêcheurs en passeurs. Le changement climatique pourrait provoquer 200 millions de migrants supplémentaires en 2050 (déplacés victimes de catastrophes naturelles). Selon E. Leroy Ladurie, le réchauffement climatique pourrait s'accompagner de troubles sociaux.

Acteurs et enjeux du trafic des personnes

Il était avant difficile de sortir de chez soi mais facile, ou tout du moins possible, d'entrer partout ailleurs. Aujourd'hui c'est l'inverse. Paradoxalement, la généralisation de la possibilité de détenir un passeport depuis les années 1990 – à l'exception de la Corée du Nord – s'est accompagnée dans le même temps d'une sécurisation accrue des frontières des grandes régions d'immigration, à savoir l'Europe, les États-Unis, l'Australie, le Canada ou encore le Japon. L'existence d'une économie du passage, là où la traversée prohibée des frontières est devenue une ressource, facilite la mise en œuvre tarifée du désir d'Europe ou d'Occident.

Des passeurs...

Une des premières conséquences de la fermeture des frontières est la prolifération des passeurs, simples propriétaires de barques appelées *pateras* (Gibraltar), *cayucos* (Canaries), *kwassa-kwassa* (Comores) ou de bateaux délabrés destinés à être abandonnés à l'approche des côtes. On compte 32 000 morts en Méditerranée au cours des années 2000 à 2017, chiffre qui ne prend pas en compte les naufragés non retrouvés. Parfois, les passeurs ont pignon sur rue, comme en Asie où il s'agit d'agences de voyages au long cours ; les candidats doivent s'arrêter en route pour travailler et payer le fragment du passage suivant. Il en est de même au Maroc, où l'obligation faite par l'Europe de fermer ses frontières au nord s'est traduite par un flot de sans-papiers en transit qui finissent par se sédentariser quelque temps, dans l'espoir d'un éventuel passage. Des ressortissants d'Amérique centrale qui avaient pour but de passer aux États-Unis se retrouvent au Mexique. La Turquie est devenue pays de transit pour les ressortissants du Proche et du Moyen-Orient.

... aux sans-papiers

L'individu migrant entre ainsi de plain-pied sur la scène internationale par la petite porte, mais en transgressant les règles des États sur le contrôle des frontières. Il existe de multiples figures de sans-papiers : *harragas* (grilleurs de frontières entre la rive sud de la Méditerranée et l'Europe), Mexicains au sud des États-Unis et Centre-Américains, Africains subsahariens au Maghreb, Afghans en France et au Royaume-Uni. Le phénomène des sans-papiers prend une ampleur considérable : leur nombre, difficile pourtant à évaluer, atteindrait aujourd'hui 11 millions aux Etats-Unis et 5 millions en Europe. Les pays du Sud ne les comptabilisent pas.

De la revendication du droit de migrer...

Les mobilisations collectives des sans-papiers ont permis de faire émerger le droit de migrer sur la scène internationale. S'appuyant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui proclame le droit de quitter tout pays y compris le sien, et sur la Convention des Nations unies sur les droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, adoptée en 1990 et signée par 54 pays à ce jour (tous du Sud), des mouvements en faveur d'un monde sans frontières ont vu le jour. La Charte mondiale des migrants, approuvée en 2011 à Gorée lors d'une rencontre mondiale des migrants en marge du Forum social de Dakar, prône la liberté de rester où l'on vit, la liberté de se déplacer et de s'installer sur notre planète, l'égalité des droits avec les citoyens des pays d'accueil et l'exercice d'une pleine citoyenneté.

... aux instruments de contrôle des frontières

Mais une autre conséquence de l'économie du passage – outre le nombre de morts aux frontières, la multiplication des centres d'internement en amont (zones d'attente dans les aéroports) et en aval (centres de rétention) et, de manière générale, la prolifération des camps pour étrangers – est le développement des murs : mur entre les États-Unis et le Mexique, mur en Cisjordanie, mur entre l'Inde et le Bangladesh, mur de Ceuta dans l'enclave espagnole du Maroc, murs dressés en Europe de l'Est (Hongrie, Bulgarie…) pour faire face à l'afflux récent de migrants. À l'image d'autres instruments de contrôle des frontières (visas, police aux frontières ou à distance comme le système Frontex en Europe, multiplication d'accords bilatéraux avec les pays de départ et de transit pour la réadmission des sans-papiers dans les pays d'origine ou de passage), ces murs tentent de dissuader les migrants par la répression. Mais trente ans de sécurisation des frontières ont montré que la dissuasion avait un coût humain, financier, politique et diplomatique considérable et qu'elle n'avait eu que peu d'impact sur l'évolution des flux migratoires.

Les réfugiés et les déplacés

La Convention de Genève* de 1951 qualifie de réfugié « toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». La distinction essentielle entre le migrant et le réfugié est le caractère forcé de sa migration ; les migrations liées au travail, aux études ou au regroupement familial sont considérées comme volontaires.

Les diasporas, les quasi-diasporas et les réseaux transnationaux

Du grec *spiro*, « je sème », le terme de diaspora évoque, outre la dispersion à partir d'un territoire, l'organisation à distance d'une communauté vivant dans plusieurs pays et maintenant des liens. Le sociologue Mark Granovetter parle de « la force des liens faibles ». L'existence d'une identité collective et de recompositions identitaires se réalise autour de la mémoire de l'exil et d'un héritage culturel ou religieux, mais aussi d'un sentiment d'appartenance détaché ou non d'un espace de référence. De nouvelles diasporas apparaissent à la suite des conflits politiques. Ces quasi-diasporas entretiennent des liens forts entre les divers pays dans lesquels une même nationalité ou un même groupe est implanté, et alimentent les flux migratoires.

Les migrants indiens et chinois

Parmi les diasporas les plus nombreuses figurent les diasporas chinoise et indienne, concernant respectivement 50 et 37 millions de personnes, bien que la diaspora chinoise soit considérée comme seconde du fait de l'acquisition de la nationalité des pays d'accueil selon son ancienneté. Leur implantation dans le monde est ancienne, remontant souvent au XIXe siècle, au moment où l'abolition de l'esclavage a suscité des besoins de main-d'œuvre dans les îles à sucre, pour les grands travaux américains et russes et dans l'industrie en Europe. Les diasporas commerçantes, chinoise et indienne, sont beaucoup plus anciennes, mais souvent implantées dans les régions du monde relativement proches de leur lieu de départ. La globalisation a entraîné de nouveaux redéploiements de ces diasporas économiques vers les États-Unis, le Canada, l'Afrique du Nord et subsaharienne. Majoritairement originaires du sud-est de la Chine, les migrants chinois entretiennent des liens puissants avec cette région, mais également avec Hong Kong et Taïwan. Quant aux Indiens, appartenant à des origines, des langues, des religions et des cultures très diverses, ils ne constituent pas une grande minorité unie hors des frontières de l'Inde. Le déficit de 200 millions de femmes pour la Chine et l'Inde réunies favorise une nouvelle migration de mariages mixtes inter-asiatiques, à l'origine de nouveaux liens diasporiques.

Les diasporas turque, maghrébine et rom

En Europe, deux quasi-diasporas se profilent avec l'immigration économique : les Turcs (quelque 4,5 millions) et les Marocains (3,5 millions mais 5 millions selon les sources marocaines). Ces deux groupes ont tissé par-delà les frontières des pays européens où ils ont migré des liens transnationaux de nature économique, associative, religieuse, culturelle et matrimoniale très dynamiques, encouragés en cela par le Maroc et la Turquie, bénéficiaires des transferts de fonds, mais aussi d'une forme de présence et d'influence par migrants interposés dans les pays où ces derniers sont implantés.

La diaspora des Roms suscite quant à elle beaucoup de débats en Europe, depuis l'entrée dans la zone de libre circulation des pays dont ils sont originaires (Roumanie, Bulgarie, Hongrie). Estimée à quelque 12 millions de personnes aujourd'hui, dont 9 millions sont des Européens, la diaspora des Roms est issue de la fuite de populations d'origine indienne il y a plus de mille ans. Les polémiques récentes, avec des reconductions à la frontière, ont fait ressurgir les discriminations dont les Roms font l'objet, tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Représentant 10 % de la population en Bulgarie et en Roumanie – pays qui n'ont pas déployé les programmes jugés nécessaires à une meilleure intégration –, ils ont vu leur droit de séjourner plus de trois mois dans l'espace Schengen* suspendu par l'Europe à plusieurs reprises.

Les migrants étudiants et l'exode des cerveaux

La mobilité étudiante et l'exode des jeunes qualifiés à l'étranger ont pris de l'ampleur dans les nouvelles configurations migratoires sud-nord, nord-nord et nord-sud. L'exode des cerveaux (*brain drain*), le départ d'élites qualifiées vers des pays d'accueil plus attractifs pour réaliser un projet professionnel, économique, culturel ou personnel, est en partie lié à la migration étudiante. La prise de conscience par les pays du Sud du risque de pillage des compétences les a amenés à entreprendre des négociations avec les pays d'accueil pour faire du *brain drain* un *brain gain* (retour des cerveaux).

Tourisme, pèlerins et seniors au soleil

Selon l'OMT (Organisation mondiale du tourisme), les projections s'élèvent à 1,8 milliard de touristes à l'horizon 2030. Mais la crise du COVID y a temporairement mis un frein. En parallèle, de nouvelles formes de migrations sont apparues dans le monde, parfois éloignées de la migration de masse de travailleurs peu qualifiés, du regroupement familial, des étudiants et des réfugiés : migrations de tourisme, installation pour une retraite à l'étranger au soleil, ou déplacements pour des raisons religieuses.

Les grandes destinations du tourisme international

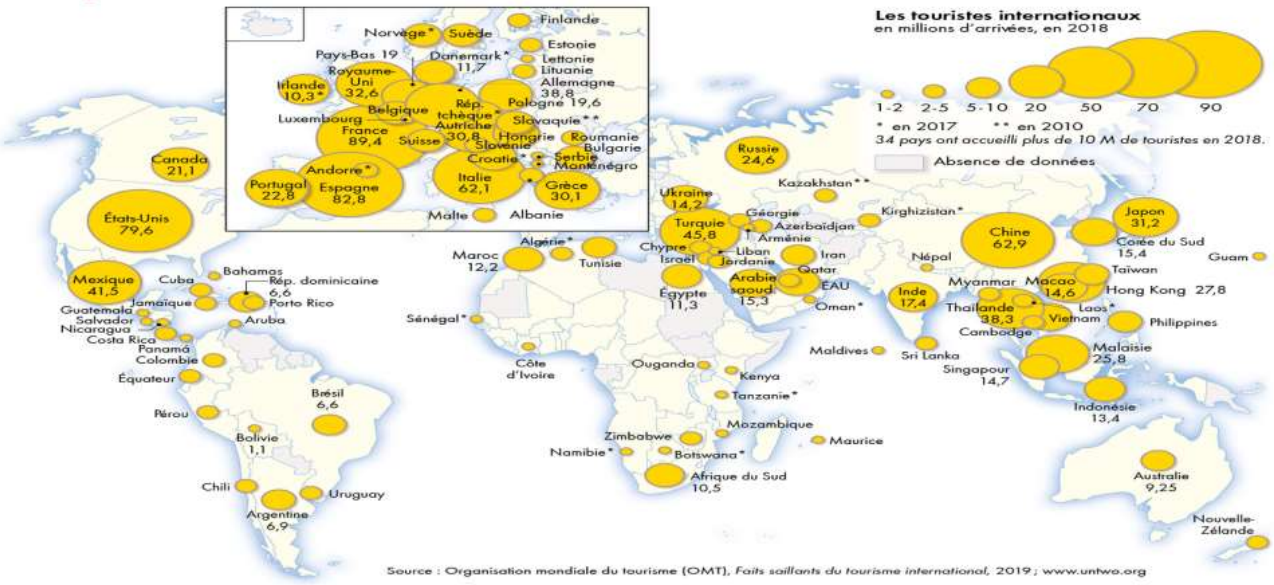

Source : Organisation mondiale du tourisme (OMT), *Faits saillants du tourisme international*, 2019 ; www.untwo.org

Les seniors, des touristes « installés » au soleil

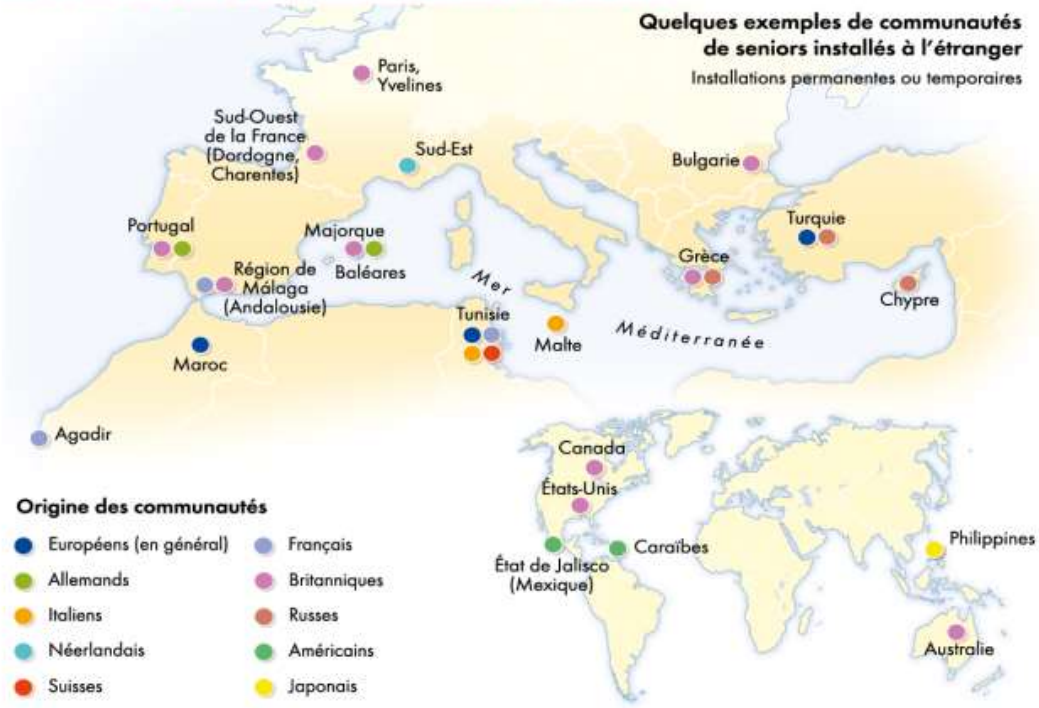

Les déplacés environnementaux, migrants de demain ?

On estime aujourd'hui à une cinquantaine de millions le nombre de réfugiés environnementaux à l'échelle mondiale. Le changement climatique pourrait faire doubler le nombre de migrants, les experts du climat estimant à 150 ou 200 millions leur nombre entre 2050 et la fin du siècle. Mais il devrait s'agir essentiellement de migrations internes. En effet, contrairement aux migrations de travail davantage tournées vers l'international, les déplacés environnementaux trouvent refuge dans leur propre pays. Il peut s'agir soit de migrations volontaires soit, au contraire, forcées.

VERBATIM

« Le changement climatique affecte surtout les pauvres, […] les femmes et les peuples indigènes. Les pays les plus vulnérables ne sont pas ceux qui sont les plus responsables des gaz à effet de serre. »
François Gemenne, *Ramses*, 2011.

Les causes des déplacements environnementaux

Les causes des déplacements environnementaux sont multiples : dégel, cyclones, élévation du niveau des mers, désertification, fonte des glaciers continentaux, inondations. Certaines causes existent depuis la nuit des temps, mais n'avaient pas été caractérisées comme telles auparavant ; il en est ainsi du déluge de la Bible, du tremblement de terre de Lisbonne décrit par Voltaire, du *Dust Bowl* aux États-Unis dans les années 1930. D'autres catastrophes sont récentes, comme l'accélération de la fréquence des cyclones (ouragan Katrina à La Nouvelle-Orléans en 2005), la désertification (Sahel), la fonte des glaciers (Himalaya), le nombre et le volume des inondations (Thaïlande, été 2010), la montée du niveau de la mer (îles Tuvalu dans le Pacifique, îles Maldives dans l'océan Indien, îles Halligen au nord de l'Allemagne), les incendies de forêt (Australie, 2019 ou Californie, 2020). Le caractère novateur de ces déplacements est donc discuté. Les plus pauvres ont moins d'opportunités de partir que les autres ; peu de ces déplacements se traduiront par une migration internationale.

La France, entre accueil et fermeture

Après avoir été le premier pays d'immigration, la France compte 5 millions d'étrangers et 8 millions de migrants (INSEE, 2019). La plus grande part des entrants est constituée par les ressortissants européens et par l'immigration familiale. Les autres flux comprennent des demandeurs d'asile (120 000 en 2018, 135 000 en 2019 et 95 000 en 2020, des travailleurs non communautaires, des visiteurs, des malades et des étudiants. On compte en France 250 000 entrées légales annuelles depuis dix ans, dont 34 % d'Européens.

La francophonie

Outre les quelque 3 millions de Français de l'étranger, on compte environ 274 millions de francophones dans le monde, le français étant la langue officielle d'une douzaine de pays africains et la langue partagée de pays européens pratiquant le bi ou le multilinguisme (Suisse, Belgique, Luxembourg, Italie pour le Val d'Aoste) ou situés outre-Atlantique (Québec et à un moindre degré la Louisiane). De nombreux pays dont le français n'est pas la langue officielle pratiquent aussi le multilinguisme (Maghreb, Liban et Syrie, région Asie-Pacifique).

La francophonie est un vaste champ migratoire, notamment pour les élites, les exilés et ceux qui ont des liens familiaux avec des migrants installés en France, ainsi qu'un vecteur de rayonnement de la France dans le monde et d'attraction touristique vers celle-ci (6,5 % du PIB, troisième rang mondial pour les dépenses des touristes).

De leur côté, les Français sont de plus en plus nombreux à vivre à l'étranger : la croissance du nombre d'expatriés est de 35 % depuis dix ans, à des fins d'emploi (on compte 300 000 Français à Londres), mais aussi pour passer leur retraite au soleil (Espagne, Portugal et Maroc).

Avec 82,6 millions de touristes, la France est le premier pays de destination du tourisme international.

- # Cinq thèmes clés pour les migrations internationales
- Catherine Wihtol de Wenden

es migrations internationales sont l'un des grands enjeux du XXIe siècle. En quarante ans, le chiffre des migrants a triplé dans le monde, des pays de départ sont devenus des pays d'accueil et de transit, la plupart des pays du monde sont aujourd'hui concernés soit par le départ, soit par le transit, soit par l'accueil alors que quatre décennies plus tôt, 25 pays dans le monde étaient touchés de près ou de loin par la dynamique migratoire.

2 Dans cette nouvelle donne, de nombreux thèmes sont émergents, faisant l'objet de politiques et de débats scientifiques controversés. Ils ont tous une dimension internationale, bouleversant l'ordre étatique par l'ampleur mondiale ou régionale de leurs enjeux, l'incapacité des Etats à y répondre seuls, le rôle des migrants et de leurs réseaux transnationaux comme acteurs individuels et collectifs. Il en va ainsi du développement par l'exil, croisant les relations entre migrations et développement, la part et l'impact des transferts de fonds dans les pays de départ, l'exode des cerveaux ou le "brain gain", la spécificité des réponses régionales. Un autre thème porte sur la gouvernance mondiale des migrations, c'est-à-dire la définition de règles à l'échelle mondiale par des acteurs multiples, du Nord et du Sud, Etats et sociétés civiles, pour établir un socle minimum de droits à faire respecter autour de la définition du droit de migrer.

Les déplacés environnementaux, migrants de demain ?

3 Les déplacés environnementaux peuvent constituer, selon les experts, la moitié des migrants de demain. Le climat et les comportements des hommes dans l'environnement pourraient faire doubler le nombre de migrants si les Etats et les acteurs internationaux n'ont pas les moyens d'y faire face. Même si le terme de réfugiés environnementaux fait l'objet de controverses et s'il recouvre des réalités diverses, il s'est imposé sur la scène internationale à la fin des années 1980, introduisant des notions nouvelles comme celle du risque environnemental. Le réchauffement climatique est en passe de provoquer des bouleversements catastrophiques avec un potentiel migratoire évalué à 150 millions de personnes pour 2050, davantage selon d'autres sources. Certains facteurs de risque sont liés à l'activité humaine alors que d'autres sont liés à l'activité terrestre et que d'autres encore relèvent de responsabilités partagées. La reconnaissance d'un statut proche de celui de réfugié fait l'objet de nombreux débats, juridiques, politiques, économiques, du fait de la confusion des facteurs, de la nature volontaire ou forcée du départ et de l'inadaptation des textes internationaux.

Le droit à la mobilité : paradoxes et contradictions

4 Des philosophes, comme Kant, Hannah Arendt et, plus près de nous, Zygmunt Bauman, insistent sur la fluidité du monde et l'universalité des droits à la circulation du citoyen de ce monde. Des textes internationaux, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, ou la Charte des Nations Unies sur les droits de tous les travailleurs migrants de 1990, rappellent que les populations mobiles ont autant de droits que les sédentaires, tandis que des sommets mondiaux des années 1990-2000 comme ceux du Caire (Population), de Pékin (Femmes), de Durban (Discriminations), de Kyoto (Environnement) font émerger l'idée de la mobilité des hommes comme bien public mondial.

5De leur côté, des acteurs internationaux en ordre dispersé (sans papiers, associations de défense des droits des étrangers, OIG, ONG, syndicats salariés et patronaux, églises) se mobilisent contre la fermeture des frontières et rappellent le paradoxe d'un monde qui valorise la mobilité pour les uns, alors qu'il l'interdit ou la contrôle fortement pour d'autres. Les conséquences de ce paradoxe sont légion et soulèvent de nombreuses questions pour la texture sociale des relations internationales, à partir d'acteurs venus de la base mais aussi d'OIG et d'ONG venant contester l'ordre étatique sans pour autant unifier les revendications exprimées.

Un enjeu démographique lourd de conséquences

6La planète bouge parce que la répartition des populations dans le monde a connu depuis ces trente dernières années de très forts bouleversements aux conséquences inéluctables pour la migration dans les années à venir. En 2000, le rapport des Nations Unies sur la Population énonçait déjà les enjeux pour l'Europe, la Russie, le Japon, frappés par le déclin démographique, les pénuries de main d'œuvre, le déséquilibre entre actifs et inactifs et la transformation de la pyramide des âges. Des pays européens comme l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne ont dû prendre en compte les besoins de main d'œuvre dans les métiers du "care", entraînant un "care drain" - assistantes maternelles, infirmières, aides-soignantes - dans les pays de départ (Europe de l'est, Philippines), mais aussi l'agriculture, le bâtiment, le tourisme.

7Des pays de départ orientent presque exclusivement, ou pour partie, la formation de leur main d'œuvre vers l'exportation (Asie du sud-est), d'autres s'intéressent aux programmes qui entrouvrent la migration sélective tout en s'inquiétant de l'exode des cerveaux (Afrique sub-saharienne), des organismes internationaux cherchent à définir et à poser les principes du "brain gain" pour les très qualifiés. Les conséquences, pour les politiques migratoires, de l'enjeu démographique face aux géants mondiaux que sont l'Inde, la Chine, suivis par le Pakistan ou l'Indonésie, sont très nombreuses, bouleversant souvent les principes du contrôle des frontières (régularisations ou existence de millions de sans papiers comme en Europe ou aux Etats-Unis) et les philosophies de la cohésion nationale (Japon, pays du Golfe). Beaucoup de pays introduisent le droit du sol dans leur droit du sang et acceptent la double nationalité. Dans les pays de départ, une autre conséquence en est aussi l'accélération de l'urbanisation (notamment sur le continent africain), avec le développement de mégapoles et de bidonvilles, foyers d'une migration future, intra-régionale ou internationale.

Le vivre ensemble, entre mise en cause et mise en scène

8Cet enjeu, par delà les philosophies intégrationnistes ou multiculturalistes, est poursuivi par tous les pays d'accueil, avec des variantes qui tiennent à la fois à l'ancienneté de l'immigration, aux groupes en présence, à la place de l'immigration dans la fabrication de l'histoire nationale, aux réalités géographiques, démographiques, économiques et culturelles propres à chaque pays d'accueil ou de transit. Tandis que les philosophies multiculturalistes sont aujourd'hui fortement remises en cause (Canada, Allemagne, Pays-Bas) et que les objectifs de capacité d'intégration gagnent du terrain dans les politiques publiques de nombreux pays d'accueil (tests de langue, immigration sélective, conditionnalité des regroupements familiaux à des critères linguistiques, économiques et sociaux), on assiste à une mise en scène de la diversité dans de nombreuses politiques publiques : mémoire de l'immigration et de communautés, débats sur les discriminations positives, prise en compte

des spécificités culturelles et de la place de l'islam. L'identité des populations issues de ce nouveau contexte est largement construite autour de ces divers facteurs.

Les variantes d'une "diplomatie des migrations"

9 Quelques travaux de recherche ont déjà fait état des politiques de l'exil et de l'émigration menées par les pays de départ ou les diasporas, à partir du soutien à des réseaux transnationaux de compatriotes (Mexique, Maroc), de l'encouragement aux transferts de fonds (Philippines), de la mise en place du vote consulaire (Italie), de la facilitation de la double nationalité (Turquie), de la mise en œuvre de politiques de retour et de réinsertion (Italie, Japon), de la tolérance à l'égard du vote de leurs nationaux ayant acquis la nationalité dans les pays d'accueil ou du vote local des étrangers dans ces pays (pays du Maghreb) qui servent aussi à mener une sorte de "diplomatie des migrations" dans les pays d'accueil en jouant sur le poids réel ou supposé du vote de ces nouveaux citoyens. D'autres travaux mettent en évidence l'existence d'Etats diasporiques, dont l'essentiel de la présence sur la scène internationale réside dans l'énergie déployée à l'égard de leur diaspora dispersée suite à une crise majeure (Erythrée). Par ailleurs, le débat européen actuel sur l'harmonisation des politiques de l'asile, lancé à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, pose la question des politiques étrangères propres à chacun des pays et à l'expression de celles-ci, qui se joue dans la délivrance ou le refus du statut de réfugié, variable d'un Etat européen à un autre selon les relations bi- ou multilatérales propres à chacun avec les pays de départ.

https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes-politiques/sous-la-loupe/10-choses-que-vous-ne-savez-pas-au-sujet-de-la-migration10 choses que vous ne savez pas au sujet de la migration

Les dérèglements climatiques sont une des causes de migration

Le réchauffement climatique a de grandes répercussions sur la vie des habitants des zones rurales. La sécheresse ou les inondations qui résultent des perturbations climatiques entraînent de mauvaises récoltes suivies de famine. Un grand nombre de personnes décident d'émigrer afin d'échapper à l'insécurité alimentaire, à la perte de revenus et aux températures extrêmes. Selon les prévisions des Nations Unies, les dérèglements climatiques toucheront principalement les gens qui vivent dans la pauvreté et accentueront le phénomène migratoire.

La migration a un impact sur le pays d'accueil et sur le pays d'origine

La migration peut avoir un effet positif sur le marché de l'emploi du pays d'accueil en compensant les pénuries de main-d'œuvre. Mais la migration exerce également une influence sur le marché de l'emploi du pays d'origine. En effet, le départ des migrants entraîne une perte de main-d'œuvre qui, en principe, est préjudiciable aux familles restées sur place et au pays d'origine.

Nombre de familles choisissent cependant de laisser un des leurs émigrer. Elles comptent sur l'argent que le migrant enverra et qu'elles pourront investir de manière utile. En volume, ces « envois de fonds » (*remittances*) sont trois fois supérieurs à l'aide au développement dans sa globalité

Le développement n'est pas une solution immédiate à la migration

Le phénomène migratoire gagne en ampleur à mesure que les pays se développent. Les personnes en situation d'extrême pauvreté n'ont pas les ressources financière suffisantes pour émigrer. Les investissements dans le développement et la lutte contre la pauvreté à des fins de lutte contre la migration exercent donc dans un premier temps l'effet contraire. Les flux migratoires ne diminuent qu'à partir du moment où un pays entre dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires (voir aussi En amont de la migration, la pauvreté).

La migration naît des inégalités

L'inégalité des chances est un facteur de migration. Un meilleur accès à l'enseignement, aux soins de santé et à l'emploi engendre une diminution des flux migratoires. Investir dans l'avenir offre davantage de possibilités d'évolution et de développement de son potentiel, sans devoir forcément émigrer. La migration doit être un choix, et non un plan d'urgence en l'absence de perspectives.

Sujet 1 : Les migrations humaines dans le monde

Questions 1. Amérique du Nord et Union européenne/ Europe occidentale

2. conflits

3. Brain-drain

4. « pour chercher fortune »/raisons financières

5. tourisme de masse, tourisme international en augmentation, concerne les couches moyennes de la population des pays riches

6. progrès des transports et communications/offres de prix attractives/développement des lieux d'hébergement dans des conditions d'hygiène et de sécurité

Paragraphe Depuis 1950, les migrations internationales, c'est-à-dire les déplacements des populations à travers le monde, ont fortement augmenté et sont diverses.

La majorité des migrations humaines sont des migrations économiques : les populations des pays pauvres du Sud quittent leur pays pour rechercher un emploi et des conditions de vie meilleures dans les pays du Nord (Amérique du Nord et Europe occidentale surtout). Cependant de nouveaux flux migratoires sont apparus : du Sud vers le Sud (vers les pays émergents ou les pays pétroliers), ceux des pays d'Europe orientale vers l'Europe occidentale et ceux du brain-drain, c'est-à-dire des travailleurs très qualifiés qui quittent par exemple les pays d'Afrique vers les USA ou les pays d'Europe occidentale. Il existe aussi les migrations de réfugiés : des populations quittent leur pays en guerre (ex : Afghanistan) ou parce qu'elles sont persécutées souvent pour des raisons religieuses(ex : le Darfour au Tchad), d'autres quittent leur pays qui disparait en raison de la montée des eaux, due au réchauffement climatiques (ex : Tuvalu). Enfin les migrations touristiques concernent les classes moyennes et aisées des pays riches du Nord et se sont largement développées grâce au progrès des transports et télécommunications, de la baisse des prix, et de l'augmentation des lieux d'hébergement offrant sécurité et confort. Les zones d'accueil restent majoritairement les 3 pôles de la Triade (Amérique du Nord, Europe occidentale, Asie Pacifique) même si certains pays du Sud (Maghreb, Mexique, Thaïlande) sont en plein essor.

Les migrations sont donc aujourd'hui le reflet des inégalités/de la mondialisation.

Sujet guidé : L'immigrati[illegible]ve[illegible] l'[illegible]r

1 Une immigration menaçante pour l'Europe ?

L'Europe vieillit et se dépeuple. L'Afrique déborde de jeunes et de vie. Une migration de masse va se produire. Son ampleur et ses conditions constituent l'un des plus grands défis du XXIe siècle. En 2050, 450 millions d'Européens feront face à 2,5 milliards d'Africains. D'ici à 2100, trois personnes sur quatre venant au monde naîtront au sud du Sahara. En sortant de la pauvreté, l'Afrique se met en marche. Si les Africains suivent l'exemple d'autres parties du monde en développement, l'Europe comptera dans trente ans entre 150 et 200 millions d'Afro-Européens, contre 9 millions à l'heure actuelle. Une pression migratoire de cette ampleur va soumettre l'Europe à une épreuve sans précédent. L'État sans frontières est une illusion ruineuse. Vouloir faire de la Méditerranée la douve d'une « forteresse Europe » en érigeant autour du continent de l'opulence et de la Sécurité sociale des remparts – des grillages, un mur d'argent, une rançon versée aux États policiers en première ligne pour endiguer le flot – corrompt les valeurs européennes.

S. Smith, *La Ruée vers l'Europe*, 2018.

2 Une immigration vers l'Europe à relativiser ?

François Héran, sociologue, anthropologue et démographe, affirme que l'invasion de l'Europe par une population subsaharienne est un mirage. En effet, 70 % des migrants subsahariens s'installent dans un autre pays africain, 15 % se répartissent entre le Golfe et l'Amérique du Nord, et 15 % viennent en Europe. Si l'on intègre la croissance démographique projetée par l'ONU, les immigrés subsahariens installés dans les pays de l'OCDE pourraient représenter en 2050 non plus 0,4 % de la population, mais 2,4 %. Une hausse importante mais 2,4 % ne permettent en aucun cas de parler d'invasion, même en ajoutant une seconde génération. À l'heure actuelle, l'Europe compte 1,5 % de populations d'origine maghrébine et 1 % de Subsahariens. Pour arriver à ce chiffrage précis, le chercheur – qui a aussi une casquette de statisticien à l'Insee – a travaillé sur un outil construit par la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Fonds monétaire international. Les mouvements des populations aujourd'hui « confirment un résultat connu, de longue date, des économistes : plus un pays est pauvre, moins ses habitants ont de chance de migrer au loin. S'ils émigrent, c'est d'abord dans les pays limitrophes. » Pour François Héran, il faudrait un saut en matière de développement pour que l'Afrique émigre vraiment massivement.

Le Monde, 12 septembre 2018.

https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/mortelle-mediterranee#&gid=1&pid=1

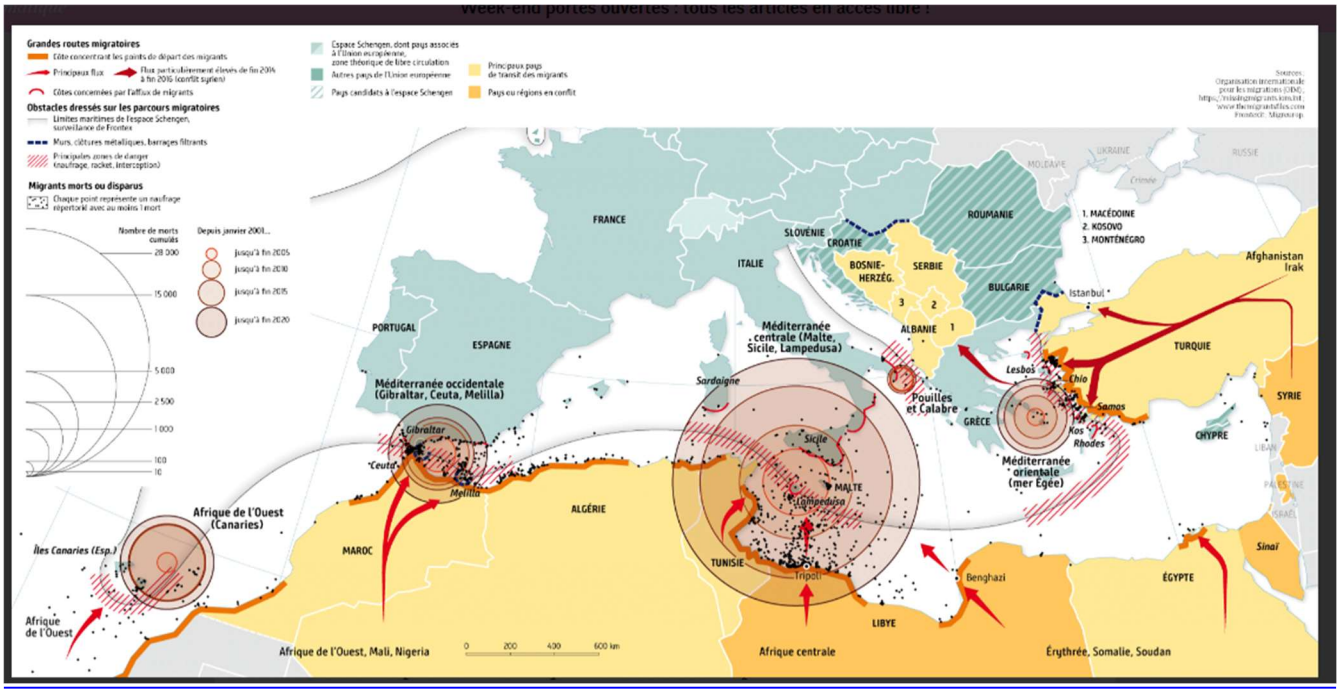

Mortelle Méditerranée

PAR AKRAM BELKAÏD & CECILE MARIN

Depuis maintenant quatre décennies et les premiers durcissements des politiques de visas européens, la même séquence se joue en Méditerranée. Sur la rive sud, des Maghrébins, mais aussi des ressortissants originaires d'Afrique subsaharienne, embarquent sur des rafiots pour atteindre les côtes espagnoles et italiennes. À l'est, et plus encore depuis le déclenchement de la guerre civile syrienne en 2011, les migrants — Syriens, Iraniens, Afghans — quittent la Turquie dans l'espoir de rejoindre la Grèce.

Nombreux sont ceux qui échouent. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) recense 20 000 morts noyés en Méditerranée entre 2014 et 2020, *« ce qui en fait, et de loin, la frontière migratoire la plus mortifère au monde* (1)*»*; dans le cimetière de Zarzis, en Tunisie, des bénévoles s'emploient à offrir des sépultures sans nom à ceux que les flots finissent par rejeter. D'autres sont interceptés ou repêchés par les marines maghrébines et se retrouvent parfois en prison. Sous la pression de l'Europe, Alger, Tunis, Rabat et Tripoli ont criminalisé ce que ces capitales appellent *« l'immigration non légale ».* Faute de lutter plus efficacement contre les réseaux de passeurs, les autorités préfèrent s'en prendre à ceux que l'on appelle les *harragas,* ceux qui « brûlent » la frontière et leurs papiers d'identité. La Turquie, elle, fait de ces

damnés de la mer un élément de pression dans ses relations tendues avec l'Union européenne (UE). Selon les circonstances, sa marine laissera ou non passer les canots pneumatiques surchargés.

Il arrive aussi que ces voyageurs clandestins soient sauvés en mer par des gardes-côtes européens ou par des missions humanitaires. Seule une minorité pourra s'extraire des centres de rétention grecs, espagnols ou italiens. Quant aux autres, l'UE tente, souvent en vain, de convaincre les pays d'origine de les reprendre. Malgré tous les dangers, nombre de *harragas* arrivent néanmoins à toucher le sol européen. Début juillet 2021, les autorités espagnoles recensaient l'arrivée de plus de mille clandestins en moins de trois jours. Simultanément, on apprenait le naufrage et la mort d'une vingtaine de migrants subsahariens en Tunisie. Au sud et à l'est de la Méditerranée, le caractère despotique des régimes et l'absence de perspectives en raison de situations économiques dégradées par la pandémie de Covid-19 poussent les candidats à la *harga* à défier les flots.

(1) Nicolas Lambert, «Les damné·e·s de la mer», Migreurop.org, 5 février 2021.